AR Prefecture
016-200063105-20260327-A_2026_03-AI
Reçu le 27/03/2026

MONTMOREAU
Sud-Charente – Aquitaine

ARRÊTE DE DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE à Christophe MICHELET 3ème Adjoint au Maire

---

Le Maire de Montmoreau,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints sous sa surveillance et responsabilité,
Vu la délibération du 21 mars 2026 fixant à huit le nombre des adjoints,
Vu le procès verbal d'élection du Maire et des adjoints du 21 mars 2026 constatant l'élection de Christophe MICHELET en qualité de 3ème adjoint au Maire,
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation aux adjoints.

ARRETE

Article 1 : M. Christophe MICHELET est délégué sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les fonctions et missions relatives aux domaines suivants :

- Urbanisme
- Bâtiments communaux
- Complexe sportif
- ERP
- Habitat
- Patrimoine
- Marchés publics

Il assurera dans ces domaines la représentation du Maire et les relations avec les différents interlocuteurs de la Commune, avec le concours des services municipaux intéressés notamment pour :

- ✓ Définir, mettre en place, et évaluer les politiques publiques de la ville dans chacun des domaines de sa délégation,
- ✓ Contrôler l'exécution des délibérations du Conseil municipal et les décisions du Maire prises dans chacun des domaines de sa délégation,
- ✓ Représenter la Commune de Montmoreau auprès des partenaires institutionnels, des organismes et associations afférents aux différents secteurs de sa délégation,
- ✓ Être l'interlocuteur des habitants pour toutes questions en lien avec chaque domaine de sa délégation,
- ✓ Recevoir les usagers et répondre à leurs demandes et courriers.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à M. Christophe MICHELET, à l'effet de signer les correspondances, actes, documents et pièces administratives, rapports, notes diverses et devis dans les domaine délégués.

La signature des pièces par M. Christophe MICHELET devra être précédée de la formule « Pour le Maire et par délégation ».

AR Prefecture
016-200063105-20260327-A_2026_03-AI
Reçu le 27/03/2026

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 : Cet arrêté prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité et de l'affichage en Mairie. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal de Poitiers (15 Rue de Blossac – 86000 POITIERS) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Le Maire de Montmoreau et le Trésorier de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit au registre des arrêtés du Maire.

Notifié le 27 Mars 2026
Signature

Fait à Montmoreau, le 27 mars 2026,
Le Maire, Thierry BRUNO

MAIRIE DE MONTMOREAU
16190 (CHARENTE)

Mentions relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :
La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce formulaire.
Les informations recueillies permettent d'exercer les pouvoirs de police afférents à la gestion des arrêtés du Maire.
Les destinataires des données sont les préfectures, la DGFIP.
Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de vos données, d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci ainsi que le droit à tout moment de retirer votre consentement. Pour ce faire, la demande doit être adressée au Délégué à la protection des données – Mairie de Montmoreau – 29 Avenue de l'Aquitaine – 16190 MONMOREAU.